

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

Sous la présidence de M. Frédéric CAQUEL, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 10

Mmes Sophie DI LENARDO, Sophie MAIER, Claudine ARNOLD
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, David BLUNTZER, Denis QUEVILLON,
Olivier ROMINGER et Jean-Loup GOTTSHECK

Absent excusé :

- M. NUSSBAUM Valentin

Assistaient également à la séance MM. François JOLY et Jean-Jacques GIBAUD,
respectivement Responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF et Agent technique de
l'ONF ainsi que Mme Dominique MULLER, Adjoint Administratif

L'ordre du jour proposé était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du P.V. du 14 novembre 2019
3. Etat de prévision des coupes 2020
4. Etat de prévision des travaux forestiers 2020
5. Etat d'assiette des coupes à marteler pour 2021
6. Prix des produits forestiers 2020

7. Transport du bois d'affouage
8. Tarifs cimetièrre 2020
9. Tarifs divers 2020
10. Prix du KW de chauffage 2020
11. Prix des abonnements au chauffage communal 2020
12. Loyers 2020
13. Subventions 2020
14. Achat de terrain
15. Vente de terrain
16. Dèplacement d'un chemin communal

Avant d'ouvrir cette sèance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Honorariat.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 01 - Désignation du secrétaire de sèance

Le Conseil désigne unanimement Mme Sophie DI LENARDO pour remplir les fonctions de secrétaire de sèance assistée par Mme Dominique MULLER, Adjoint Administratif Principal.

N° 02 - Approbation du PV du 14.11.2019

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers est approuvé à l'unanimité.

N° 03 - Etat de prévision des coupes 2020

MM. François JOLY et Jean-Jacques GIBAUD, respectivement Responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF et Agent technique de l'ONF, présentent l'état de prévision des coupes pour 2020.

Cet état prévisionnel 2020, établi en date du 5 novembre 2019, prévoit :

- un volume total de coupe de 1 785 m³
- un coût total de débardage de 10 280 € HT
- un coût de main d'œuvre (hors maîtrise d'œuvre) de 20 075 € HT
- Un déficit net prévisionnel (hors maîtrise d'œuvre) de **-1 943 € HT**

MM. JOLY et GIBAUD rappellent par ailleurs :

- que les scolytes ont envahi le marché du bois et que de ce fait les prix ont largement chuté,
- que l'acheteur étranger devient de plus en plus exigeant quant à la qualité du bois qu'il retient et achète,
- que la Commune s'est engagée à confier 470h de travail, par an, aux bûcherons de la Com Com, ce qui représente 5% de la masse salariale totale du personnel forestier de la Com Com, soit environ 700m³ à façonner pour notre Commune,
- que les Agents ONF sont entrain de préparer la révision de l'aménagement forestier de 2023-2042,
- qu'en mi-février 2020, une tournée sera effectuée par la Com.Com et l'ONF.

Les Conseillers interrogent sur une éventuelle possibilité de vente de bois sur pied car il existerait des acheteurs à environ 10€ du stère.

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

- décide, par 10 voix pour, de ne pas se prononcer globalement et immédiatement sur cet état de prévision des coupes 2020,
- demande que chaque coupe soit soumise, au cas par cas, à l'autorité municipale, qui acceptera ou non la proposition, en fonction de l'évolution du marché du bois,
- réexaminera cet état ultérieurement et plus en détail, après que certaines réponses aient été fournies à la Commune quant au bois vendu à l'acheteur étranger.

N° 04 - Etat de prévision des travaux forestiers 2020

MM. François JOLY et Jean-Jacques GIBAUD, respectivement Responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF et Agent technique de l'ONF, présentent le programme d'actions et localisation des travaux prévus en forêt pour 2020.

Ce programme de travaux établi en date du 15.11.2019, se décompose comme suit :

- travaux de maintenance parcellaire pour un montant de 730.00€ HT
- travaux sylvicoles pour un montant de 730.00 € HT
- travaux d'infrastructure (rigoles) pour un montant de 4340.00 € HT
- travaux divers pour un montant de 1 530.00 € HT
- des travaux cynégétiques (création d'un enclos témoin) pour un montant de 850.00 € HT
- des travaux d'accueil du public pour un montant de 2 280.00 € HT

soit un montant total de 10 460.00 € HT

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet :

- décide, par 10 voix pour, de ne pas se prononcer globalement et immédiatement sur cet état de prévision des travaux forestiers 2020,
- demande que chacun des travaux soit soumis, au cas par cas, à l'autorité municipale, qui acceptera ou non la proposition, en fonction de l'évolution du marché du bois,
- se repenchera ultérieurement, plus en détail, sur cet état.

N° 05 - Etat d'assiette des coupes à marteler pour 2021

MM. François JOLY et Jean-Jacques GIBAUD, respectivement Responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF et Agent technique de l'ONF, présentent l'état d'assiette des coupes prévues en 2021 :

N° à l'état d'assiette		Nature technique de la coupe	Unité de Gestion		Surface à désigner	Prog. Agmt	Millésime proposé	Renseignements complémentaires
			N°	Surface totale (ha)				
2021	620	Amélioration	10b_1	13,5	8,5	2021	2021	La partie au dessus du chemin du col de Rimbach est à forte dominante de résineux : compte tenu du nombre important de coupes en suspend, il est proposé d'y passer une rotation sans réaliser de coupe.
2021	621	Amélioration	12_1	21,8	21,8	2021	2021	
		Irrégulière	12_2	2,1	2,1	2021	suppression	Sous-parcelle très majoritairement composée de résineux : compte tenu du nombre important de coupes en suspend, il est proposé d'y passer une rotation sans réaliser de coupe.
		Régénération	20a_1	13,9	13,9	2021	suppression	Parcelle à dominante de Sapin. Compte tenu du dépérissement du Sapin et du nombre de coupes laissées en suspend, il est proposé de passer une rotation sans réaliser de coupe.
		Irrégulière	21_1	11,9	11,9	2021	suppression	Parcelle à dominante de Sapin. Compte tenu du dépérissement du Sapin et du nombre de coupes laissées en suspend, il est proposé de passer une rotation sans réaliser de coupe.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, décide unanimement

- de ne pas se prononcer globalement et immédiatement sur cet état de coupes à marteler pour 2021,
- demande que cet état lui soit représenté ultérieurement,
- décidera, en fonction de l'évolution du marché du bois, d'autoriser ou non ces coupes à marteler pour 2021.

N° 06 - Prix des produits forestiers 2020

MM. Joly et Gibaud, interrogés à ce sujet, remarquent que le prix du stère fixé annuellement par la Commune est largement inférieur au coût du façonnage et qu'il conviendrait de le relever de 10.00€/stère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe par 10 voix pour, les tarifs 2020 des produits forestiers ou bois sur pâturage :

Permis circulation en forêt	12.00 €
Permis façonnage bois pâturage	25.00 €
1 Corde de bois affouage	190.00 €
Prix de la corde (autres que Molloviens)	260.00 €
½ corde	105.00 €
Prix de la ½ corde (autres que Molloviens)	135.00 €
Fonds de coupe (en forêt soumise) feuillus et résineux Ø ≤ 25 cm pour les Molloviens	7.00 €/stère
Fonds de coupe (en forêt soumise) feuillus et résineux Ø ≤ 25 cm pour les personnes extérieures au village	12.00 €/stère
Bois feuillu sur pied (sur pâturage) Ø ≤ 08 cm	Gratuit
Bois feuillu sur pied (sur pâturage) au-delà de Ø 08 cm : limité à 4 cordes (16 stères) par foyer et par an	Gratuit
Bois feuillu sur pied (sur pâturage) au-delà de Ø 08 cm et au-delà de 4 cordes	7.00 €/stère
Bois d'œuvre sur pied limité à 20 m ³	Fluctuant selon le prix du marché
Bois d'industrie en long (BIL) pour les Molloviens	
Bois d'industrie en long (BIL) pour les personnes extérieures au village	
Plaquettes forestières livrées à domicile uniquement pour les Molloviens	60.00 €/m ³

Le Conseil Municipal se réserve toutefois le droit de revoir ce point lors d'une prochaine séance, en fonction de l'évolution du marché du bois.

N° 07 – Transport de bois d'affouage

L'ONF proposerait de transporter tout le bois d'affouage sur un seul lieu communal afin que les habitants puissent plus facilement chercher leur bois car actuellement les stères sont dispersés et souvent entreposés loin les uns des autres.

Le « sapin brûlé » serait proposé et un voyage dans le chemin du « peterlewald » suffirait à rapporter les grumes nécessaires à la préparation du bois d'affouage annuel (soit 2h de transport environ)

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet, ne voit aucune objection à ce transport de bois au sapin brûlé et accepte, par 10 voix pour, ce transport de grumes.

N° 08 - Tarifs cimetière 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, se réserve le droit de revoir ce point lors d'une prochaine séance

Concessions	Superficie	15 ans	30 ans
Tombe simple	2m ²	90.00 €	140.00 €
Tombe double	4m ²	150.00 €	260.00 €
Tombe triple	6m ²	210.00 €	380.00 €
Tombe quadruple	8m ²	270.00 €	500.00 €
Tombe sextuple	12m ²	390.00 €	740.00 €
Ces tarifs seront réduits de moitié lorsqu'un « Mort pour la France » a été inhumé dans la tombe.			

1 case au columbarium pour une durée de 15 ans	410.00 €
1 case au columbarium pour une durée de 30 ans	710.00 €

N° 09 - Tarifs divers 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe, par 10 voix pour, les tarifs divers à appliquer en 2020 :

PHOTOCOPIE A4 RECTO NOIR ET BLANC	0.05 €
PHOTOCOPIE A4 RECTO VERSO NOIR ET BLANC	0.10 €
PHOTOCOPIE A4 RECTO COULEUR	0.50 €
PHOTOCOPIE A4 RECTO VERSO COULEUR	1.00 €
PHOTOCOPIE A3 RECTO NOIR ET BLANC	0.10 €
PHOTOCOPIE A3 RECTO VERSO NOIR ET BLANC	0.20 €
PHOTOCOPIE A3 RECTO COULEUR	1.00 €
PHOTOCOPIE A3 RECTO VERSO COULEUR	2.00 €
PLASTIFICATION DOCUMENT A5	2.50 €
PLASTIFICATION DOCUMENT A4	3.00 €
PLASTIFICATION DOCUMENT A3	4.50 €
COTIS.ANIMATION JEUNES 1 ENFANT	12.00 €
COTIS.ANIMATION JEUNES 2 ENFANTS	18.00 €
COTIS ANIMATION JEUNES 3 ENFANTS	21.00 €
COTIS.ANIMATION JEUNES 4 ENFANTS	28.00 €
COTISATION ADULTE	18.00 €
COTIS.ANIMATION JEUNES 1 ENFANT-HORS VILLAGE	15.00 €
COTIS.ANIMATION JEUNES 2 ENFANTS-HORS VILLAGE	21.00 €
COTIS.ANIMATION JEUNES 3 ENFANTS-HORS VILLAGE	24.00 €
COTIS.ANIMATION JEUNES 4 ENFANTS-HORS VILLAGE	31.00 €
LOCAT.SALLE COMMUNALE A UN MOLLOVIEN (LIMITE A 23H00)	40.00 €
LOC.SALLE COMMUN.A UNE PERSONNE EXTERIEURE (LIMITE A 23H00)	50.00 €
MAIN D'ŒUVRE TRANSPORTS DIVERS/HEURE	50.00 €
MAIN D'ŒUVRE BROYAGE PLAQUETTES/HEURE	50.00 €
LIVRAISON PLAQUETTES/M3	60.00 €

N° 10 - Prix du KW de chauffage 2020

Les 2 points suivants le concernant, M. Jean-Loup GOTTSHECK quitte la salle des séances.

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du KW de chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Où les explications fournies, le Conseil Municipal, unanimement, par 9 voix pour,

- décide de maintenir le prix du KW de chauffage communal à 0.13 €/KW à compter du 01.01.2020.

N° 11 - Prix des abonnements au chauffage communal 2020

Le Conseiller M. Jean-Loup GOTTSHECK est toujours hors la salle des séances.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal fixe unanimement, par 9 voix pour, les tarifs à appliquer en 2020 :

<i>KW</i>	<i>Annuels</i>	<i>Trimestriels</i>
20	326.00 €	81.50 €
40	498.00 €	124.50 €
50	584.00 €	146.00 €
60	672.00 €	168.00 €
70	758.00 €	189.50 €
130	1 276.00 €	319.00 €

Après ce point, le Conseiller GOTTSHECK Jean-Loup rejoint la salle des séances

N° 12 - Loyers 2020

Ce point le touchant de près ou de loin, le Conseiller David BLUNTZER quitte la salle des séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe unanimement, par 9 voix pour, les différents loyers à percevoir à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Logement 35 Grand'Rue	208 €/mois
Logement 3 Place de Lattre-logement droite	338 €/mois
Logement 3 Place de Lattre-logement gauche	488 €/mois
Logement 7 Place de Lattre	438 €/mois
Location Belacker	212 €/mois

Le Conseiller David BLUNTZER rejoint alors la salle des séances.

N° 13 - Subventions 2020

Le Conseil Municipal fixe comme suit les subventions à verser pour 2020 :

ASG « Espérance » de Mollau-Storckensohn	300.00 €
Vélo-Club Mollau	300.00 €
Amicale des Pêcheurs du Rimbachruntz	200.00 €
Amicale du SIVU du CPI du Chauvelin	200.00 €
Association « Amitié-Loisirs de Mollau	200.00 €
Chorale Ste-Cécile de Mollau	200.00 €
Conseil de Fabrique de l'Eglise de Mollau-Storckensohn	200.00 €
Société de Pêche « Les Amis de l'Erlenweiher de Mollau »	200.00 €
Association du Kirchacker de Mollau	200.00 €
Association des « Amis du Belacker »	200.00 €
Amicale des donneurs de sang	200.00 €
Association des Cavaliers de la Haute-Thur	0.00 €
UNC – UNCAFN de Husseren-Wesserling et environs	50.00 €

DELTA REVIE (2 personnes)	50.00 €
APA'MAD (12 personnes)	50.00 €
APA'LIB (1 personne)	25.00 €

N° 14 - Achat de terrain

M. le Maire communique à l'Assemblée le courrier de la famille LEYSENS-DUBOIS de VERNEUIL-EN-HALATTE, au sujet des parcelles 47 et 48 et 64 (en partie), section 01, convoitées par la Commune.

Cette famille accepte de vendre les 2 parcelles 47 et 48 à la Commune au prix global de 5 000.00€, mais refuse de céder une partie de la parcelle 64 – Section 1.

Réinterrogé à ce sujet, et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, accepte :

➤ d'acquérir les parcelles sises section 01 et cadastrées

- parcelle 47, d'une superficie de 4.06ares
- parcelle 48, d'une superficie de 3.81ares
7.87ares

au prix global de 5 000.00€,

➤ de prendre en charge les frais de notaire découlant de cette acquisition,

M. le Maire ou son représentant sont autorisés à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

N° 15 - Vente de terrain

M. Le Maire informe que ce point est à retirer de l'ordre du jour, le courrier de demande d'acquisition de terrain n'étant pas parvenu en Mairie.

Le Conseil en prend acte.

N° 16 - Echange de parcelles suite à déplacement d'un chemin communal

Suite à une demande formulée en Mairie, M. le Maire présente à l'Assemblée, une demande d'échange de parcelles.

Il s'agirait d'échanger les parcelles :

ACTUEL				FUTUR			
	Section	Pile	Superficie		Section	Pile	Superficie
	8	66	4.17	NV PROP	8	72	2.09
	8	71	0.05				
			4.22				
				Comm	8	66	4.17
Comm	8	72	2.09		8	71	0.05
							4.22

Il précise que cet échange avait déjà été programmé il y a quelques années car les propriétaires avaient souhaité que leurs parcelles 70 et 65, séparées par le chemin rural, ne soient qu'une seule et même propriété.

Malheureusement juste avant la concrétisation de cet échange, les propriétaires précités avaient déménagé chacun de leur côté et que de ce fait l'échange n'a jamais été formalisé.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 10 voix pour :

- accepte l'échange des parcelles précitées selon le tableau ci-dessus ;
- accepte de prendre en charge les frais notariaux et annexes découlant de cet Echange ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte d'échange et tous documents s'y rapportant

N° 17 – Honorariat

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'honorariat est conféré par le Préfet aux anciens Maires et Adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans au moins et que son prédécesseur, M. Raymond NICKLER, avait été :

- installé au Conseil Municipal le 23.06.1995
- élu 1^{er} Adjoint le 23.03.2001
- élu Maire le 21.03.2008
- réélu Maire le 28.03.2014

et que M. le Sous-Préfet avait accepté sa démission à compter du 16.03.2018

Il informe que M. NICKLER est donc en droit de demander un honorariat pour les 22 années, 8 mois et 23 jours effectués au service de la Commune

M. le Maire propose alors, en guise de remerciements pour les services accomplis, de faire cette démarche pour M. Raymond NICKLER et interroge le Conseil à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, accepte de demander le titre de Maire Honoraire pour M. Raymond NICKLER et charge le Maire de faire le nécessaire à ce sujet.

Divers et communications

- Implantation de l'antenne relais

Le Maire informe le Conseil de l'évolution du dossier.
Un relais sera posé à Storckensohn.

- Sogetrel

Les travaux de pose de la fibre avancent rapidement et la partie entre Husseren-Wesserling et Mollau est en cours.

- Jugement du Tribunal Administratif

Le Maire informe le Conseil que Mme GARTNER Marie a attaqué la Mairie au sujet de la délivrance de l'autorisation de construction de la fromagerie du CABRIOLAIT.

La Commune a dû saisir un avocat

Le Tribunal Administratif a rejeté la demande de Mme GARTNER M.

- Demande d'utilisation d'un terrain pour stockage de bois

Le Maire fait part au Conseil de la demande de M. Antoine TACQUARD qui souhaiterait occuper environ 2 ares de terrain pour y stocker son bois de chauffage (environ 30 à 40 stères par an)

Le petit terrain, à droite, avant la plate-forme de compostage lui conviendrait.

Interrogé à ce sujet, le Conseil ne voit aucune objection à mettre à disposition de M. TACQUARD, cette petite partie de terrain, de manière gracieuse, car M. TACQUARD rend beaucoup de services bénévolement à la Commune.

Le Conseil rappelle toutefois que M. TACQUARD sera informé que la Commune déclinera toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Une autorisation d'occupation de 1.20ares environ avec photos et plan formaliseront cette mise à disposition.

- Population INSEE

Le Maire communique le chiffre de la population légale de la Commune en vigueur à compter du 01.01.2020 soit 356 habitants.

- Remerciements

- La Chorale, le Conseil de Fabrique, Delta Revie, remercient la Commune pour la subvention accordée en 2019

- Le Maire communique à l'Assemblée les remerciements de Mme Marianne GOTTSHECK pour le pot de départ en retraite et les cadeaux de la Commune.

Clôture de la séance à 23h30